

# INTERVEST

## RETAIL

Société anonyme  
Organisme d'investissement à capital fixe public et sicaif immobilière de droit belge  
Uitbreidingstraat 18  
2600 Berchem

Numéro d'entreprise 0431.391.860 (RPM Anvers)  
TVA: BE 431.391.860

Les actionnaires sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social à 2600 Berchem - Anvers, Uitbreidingstraat 18, le 1 avril 2009 à 14.30 heures, avec l'ordre du jour suivant (traduction):

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Rapport de gestion du conseil d'administration relatif aux opérations se rapportant à l'exercice social qui s'est clôturé au 31 décembre 2008 (comptes annuels non-consolidés).  
*Proposition de résolution: Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social qui s'est clôturé au 31 décembre 2008 (comptes annuels non-consolidés).*
2. Rapport du commissaire sur les comptes annuels non-consolidés.  
*Proposition de résolution: Approbation du rapport du commissaire relatif à l'exercice social qui s'est clôturé au 31 décembre 2008 (comptes annuels non-consolidés).*
3. Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social qui s'est clôturé le 31 décembre 2008, ainsi que de l'affectation du résultat.  
*Proposition de résolution: Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social qui s'est clôturé au 31 décembre 2008, ainsi que de l'affectation du résultat.*
4. Prise de connaissance et discussion du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés, du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés et des comptes annuels consolidés.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.  
*Proposition de résolution: Par vote séparé, donner décharge aux administrateurs et au commissaire d'Intervest Offices qui, durant l'exercice social 2008, étaient en fonction, pour les actes accomplis durant l'exercice social 2008.*
6. Questions des actionnaires aux administrateurs concernant leurs rapports ou l'ordre du jour, et au commissaire concernant ses rapports.
7. Décharge spéciale aux administrateurs et au commissaire de Pegasus Vastgoedmaatschappij SA  
*Proposition de résolution: Par vote séparé, donner décharge aux administrateurs et au commissaire de la société Pegasus Vastgoedmaatschappij SA, qui a été reprise le 2 avril 2008 par Intervest Retail par fusion, lesquels administrateurs et commissaire, durant la période prenant cours le 1 janvier 2008 et se clôturant au moment de ladite fusion par Intervest Retail SA le 2 avril 2008, étaient en fonction, pour les actes accomplis durant cette période.*

8. Nomination d'un administrateur - entérinement de la cooptation par le conseil d'administration

*Proposition de résolution: Décision d'entérinement de la résolution de cooptation prise par le conseil d'administration du 20 janvier 2009 et par conséquent décision de nomination de monsieur Tom M. de Witte, domicilié Kamerlingh Onnestraat 69, 2984 Ridderkerk, Pays-Bas, comme administrateur non indépendant de la société. Le mandat de cet administrateur prend effet à compter du 1 janvier 2009 pour prendre fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012, à l'occasion de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011.*

*Le mandat de monsieur Tom de Witte n'est pas rémunéré.*

*L'assemblée générale constate que le conseil d'administration de la société est à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 composé comme suit:*

- *Monsieur Paul Christiaens, administrateur indépendant*
- *Monsieur Gérard Philippon, administrateur indépendant*
- *EMSO SPRL, ayant pour représentant permanent Prof. Dr. Chris Peeters, administrateur indépendant*
- *Monsieur Nick van Ommen, administrateur indépendant*
- *Monsieur Reinier van Gerrevink*
- *Monsieur Hubert Roovers*
- *Monsieur Tom de Witte*

Pour être admis à l'assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 22 des statuts et à l'article 536 du Code des Sociétés, les propriétaires de titres au porteur et de titres en dépôt sur un compte de titres doivent déposer, au plus tard le vendredi 27 mars 2009, leurs titres ou l'attestation établie par le teneur de comptes agréé constatant l'indisponibilité de ces titres, jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire, au siège de la société ou auprès de la Banque Dépositaire de la société, soit Banque Degroof SA, laquelle doit délivrer à la société une attestation confirmant ce dépôt dans le même délai.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent faire connaître leur intention de participer à l'assemblée générale ordinaire par courrier normal adressé au siège social de la société au plus tard le vendredi 27 mars 2009.

Les rapports et documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés au siège de la société par les actionnaires sur présentation de la preuve de leur titre. Les actionnaires peuvent également obtenir gratuitement une copie de ces rapports et documents.

Le conseil d'administration